

## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU Jeudi 08 Octobre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le jeudi huit octobre, le Conseil Municipal de SALAGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond CONTASSOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 3 octobre 2020

Présents : **CONTASSOT** Raymond, **ANGLADE** Colette, **LINIGER** Benoît, **GENEST** Kathia, **SKUP** Pascal, **DOREL** Pierre, **BAUMGARTNER** Gilles, **DELACOUR** Colette, **GANDILLON** Chrystèle, **PARADIS** Stéphane, **LAVOREL** Virginie, **BENAIM** Fadiene,

Absents :

Excusés : **FAVRE** Jean- Noël, **GIGANDON** Marie-Noëlle, **FRECHET** Léa.

Pouvoirs : **FAVRE** Jean- Noël à **SKUP** Pascal.

**FRECHET** Léa à **LINIGER** Benoît.

Secrétaire : **GANDILLON** Chrystèle.

Après approbation du compte rendu du 30 juillet 2020 et de celui du 03 septembre 2020, Monsieur le Maire ouvre la séance et aborde l'ordre du jour.

### 1/ DELIBERATIONS

#### COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

##### **ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°5.3/19/2020**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

La nomination des commissaires se fait par le directeur des services fiscaux.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal décide pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dont 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants :

Commissaires TITULAIRES :

- ANGLADE Colette
- BUDIN Jean-Paul
- LINIGER Benoît
- DUMOUX Patricia
- GENEST Kathia
- CHATANAY Georges
- LAVOREL Virginie
- MORIN Myriam
- PARADIS Stéphane
- LUNARDI Charlotte
- BENAIM Fadiene

- BROSSARD Nadine

Commissaires SUPPLEANTS :

- FAVRE Jean-Noël
- GARCIA Yann
- GIGANDON Marie-Noëlle
- GINON Nathalie
- GANDILLON Chrystèle
- LINIGER Marie-Laure
- DOREL Pierre
- CIOLFI Marie-Lou
- LUNARDI Benjamin
- PICOT Marie-Noëlle
- SKUP Pascal
- CIOLFI Joseph

### **REAJUSTEMENT D'UN LOYER**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une erreur a été faite lors de l'établissement du bail du logement du Stade.

En effet, suite à un contrôle de la trésorerie, il s'avère que ce bail a été établi avec un indice de construction qui n'était pas correct.

Le loyer du logement du Stade s'élève aujourd'hui à 390,98 €. Il devrait être de 449,55 €.

Le Conseil Municipal DECIDE de ne pas appliquer les révisions rétroactives mais d'établir un avenant au bail avec le bon indice :

- la révision s'applique au 1<sup>er</sup> octobre de chaque année,
- le montant du loyer de référence est de : 449,55 €
- l'indice de référence est celui de coût de la construction du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 en valeur moyenne, soit 130,57 €

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité des membres votants, qu'il soit établi un nouvel avenant au bail pour le logement du Stade.

### **AUTORISATION D'EFFECTUER DES HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES ET POUR LES APPRENTIS**

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'il est possible pour le personnel communal à temps partiel d'effectuer des heures complémentaires dans la limite de 35 heures hebdomadaire.

Vu la situation liée à la COVID 19, le personnel de la cantine et de la garderie est amené à faire plus d'heures afin de répondre au protocole sanitaire (nettoyage des bâtiments plusieurs fois par jour....).

Le Conseil Municipal, APPROUVE, à l'unanimité des membres votants.

### **TARIF DU GITE COMMUNAL**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix de la location du Gîte communal.

**Il propose le tarif de : 10 € par personne et par nuit (tarif identique pour les enfants).  
Ce tarif est applicable immédiatement.**

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, l'augmentation du prix de la location du Gîte communal dont le tarif est désormais de 10 € par personne et par nuit.

### **DELEGATION PERMANENTE D'AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN CAS D'ABSENCE DU PERSONNEL**

Cette délibération est annulée.

### **RATTACHEMENT DE DEUX DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est possible avec l'accord de l'assemblée de rattacher des délibérations qui n'étaient pas prévues à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Il est nécessaire de rattacher deux délibérations concernant l'Urbanisme.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres votants le rattachement de ces deux délibérations à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 8 octobre 2020.

### **ADAPTATION AUX REGLES DU RNU**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application de l'article L123-1-9 du code de l'urbanisme une adaptation mineure aux règles du RNU (Règlement National d'Urbanisme), le Conseil d'Etat précise les obligations du service instructeur des autorisations d'urbanisme et consacre le droit pour le pétitionnaire de solliciter une exception et de l'invoquer devant le Tribunal Administratif.

Cette adaptation est rendue nécessaire par une des 3 circonstances visées par l'article L.123-1-9 :  
La nature du sol, la configuration des parcelles et le caractère des constructions avoisinantes.

La jurisprudence en la matière est foisonnante et constante. (CE 26 avril 1989 n° 72417, CE 15 nov. 2000 n°194649) avec pour cette dernière un dépassement de 85 cm de la hauteur maximale autorisée sur une partie de la construction.

En vertu de quoi le Maire soumet au vote du Conseil Municipal réuni, l'autorisation de signer la conformité des travaux de construction des murs d'enceinte objet de la DP N° 0384672010014 ;  
Le débat est porté sur l'exigence du respect des règles en vigueur.

**Pour : 9                      Contre : 0                      Abstention : 5**

### **ADAPTATION AUX REGLES DU RNU**

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'en application de l'article L123-1-9 du code de l'urbanisme une adaptation mineure aux règles du RNU (Règlement National d'Urbanisme), le Conseil d'Etat précise les obligations du service instructeur des autorisations d'urbanisme et consacre le droit pour le pétitionnaire de solliciter une exception et de l'invoquer devant le Tribunal Administratif.

Cette adaptation est rendue nécessaire par une des 3 circonstances visées par l'article L.123-1-9 :

La nature du sol, la configuration des parcelles et le caractère des constructions avoisinantes.

La jurisprudence en la matière est foisonnante et constante. (CE 26 avril 1989 n° 72417, CE 21 juillet 1989 n° 66091, CE 15 nov. 2000 n°194649 etc...)

La DP N° 0384672010036, objet de la demande d'adaptation, fait apparaître l'implantation d'un carport à 1m60 de la limite séparative en lieu et place de 3m ou en limite. La justification donnée par le pétitionnaire est recevable.

L'assiette du carport doit prendre en compte un passage d'eaux de ruissellement en forme de noue entre édifice et clôture. S'il est réservé 3m à cette noue le carport devrait être réduit à un abri pour un seul véhicule léger.

Le débat a porté sur l'exigence du respect des règles en vigueur.

La délibération est adoptée :

**Pour : 6**

**Contre : 0**

**Abstention : 8**

## 2/ COMMUNICATION

En ce qui concerne le panneau lumineux, rien n'a changé, le panneau sera obsolète en janvier 2021. La décision est prise de ne pas investir pour le réparer et nous verrons plus tard.

Bulletin annuel : nous avons signé avec Quadricolore.

Le prochain Salagnard arrive vers le 6 ou 7 novembre, il faut penser à envoyer des sujets à Gilles.

Il est nécessaire de mettre à jour le site internet sur les syndicats mais il faut attendre que toutes les élections soient terminées.

Etude de prix sur les copieurs de la Mairie et de l'école : en attente d'appel d'offre.

## 3/ SOCIAL

Le repas du 11 novembre organisé pour les seniors de plus de 70 ans est annulé à cause du COVID. Pour le remplacer, des coffrets garnis leur seront proposés et livrés courant décembre.

Un courrier est adressé à chacun pour les informer et leur soumettre la proposition. Leur consentement est obligatoire sur la réception du colis, aussi un retour de leur part est demandé pour le 31 octobre. Environ 110 personnes sont concernées.

Téléalarme : nous avons toujours six contrats.

Une demande de mise sous tutelle a été demandée au Maire. Même s'il n'est pas directement concerné le Maire a un devoir de conseil.

## 4/ PERSONNEL

Une erreur a été décelée dans le calcul des heures des agents, celle-ci sera corrigée avec l'établissement d'un nouveau planning.

Mireille est toujours absente, nous maintenons la prestation de service jusqu'à Noël et nous avons aussi le soutien de plusieurs personnes.

Une formation pour le personnel de cantine va être dispensée par le prestataire des repas (contrôle de température des frigos, hygiène...)

A la suite de cette formation, un référent sera nommé pour chaque tâche.

En ce qui concerne la régie des salles, le contrat de Mme RIOUX ne sera pas renouvelé. La gestion des salles sera reprise par Monsieur COLAS. Il aura un emploi du temps partagé entre la régie des salles et l'entretien des espaces verts.

## 5/ ECOLE

Conseil d'école le jeudi 15 octobre 2020.

Demande de remplacement des pharmacies, demande de papier pour les mains car il y a une très grosse consommation en raison de la désinfection quotidienne des bureaux. Le logiciel de cantine actuel expire fin octobre. La nouvelle version a lieu début novembre.

## 6/ ESPACES VERTS

L'entreprise BLANC a fait les dégagements des bords des routes et a aussi coupé les haies. Tout est propre sur la Commune. L'entreprise passe deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Les parkings de la place de la Mairie sont mis au propre également ainsi que le stade de foot et le terrain de tennis.

Les arbres morts du Revolet ont été taillés, il reste à rogner les souches et ainsi nous aurons un espace propre.

Les travaux du cimetière sont presque terminés.

Le catelan a été nettoyé à la demande de Monsieur le Maire.

Le parcours de santé est à l'étude (un devis est en cours et une réunion publique a lieu le vendredi 16 octobre).

## 6/ VOIRIE – RESEAUX - BATIMENTS

Un état des lieux concernant les lampadaires va être effectué.

Un numéro d'urgence va être indiqué sur le plan de sauvegarde pour les états d'urgence en cas de coupure d'électrique.

## 7/ BATIMENTS

Création d'un Powerpoint pour suivre les démarches concernant les Permis de Construire, les Déclarations Préalables et les Certificats d'Urbanisme.

Des travaux vont être effectués dans l'appartement au-dessus de l'école (changement des sanitaires et du sol. Refaire la porte d'entrée ainsi que la plomberie et l'isolation). Un rendez-vous est pris avec un charpentier pour réparer la fuite sur le toit et vérifier s'il faut le refaire à neuf. Des devis sont en cours pour la peinture extérieure et la boiserie.

Une réflexion financière est en cours sur la rentabilité de l'appartement situé au-dessus de la Mairie.

## 8/ ANIMATION

Le calendrier des fêtes pour 2021 est fait.

Les associations repensent leurs idées à cause du COVID, ils vont faire plus d'activités extérieures.

Propositions d'animation mensuelle par la commission animation de la Mairie.

## 9/ QUESTIONS DIVERSES

Comité de Jumelage : Mr le Maire fait un résumé de la dernière réunion. Toutes les activités prévues au calendrier sont mises en sommeil à cause du COVID. La Mairie suit avec intérêt l'évolution de la situation.

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 10 janvier à 10 h 00.

Cérémonie du 11 novembre à 11 h 00.

Sou des Ecoles, le 11 décembre.

Novembre, projet d'exposition de peinture.

Mi-mai, accueil des nouveaux habitants ;

Protection des données : la société Novatech a remporté l'appel d'offre de la CCBD ;

Un programme de travail et d'accompagnement va s'étaler sur un ou deux ans.

Un audit sera réalisé en Novembre 2020 et un PV sera ensuite dressé. La Mairie sera accompagnée pendant 6 mois pour corriger tout ce qui ne sera pas conforme à la protection des données.

Etude de réaménagement du Culet (marais d'Olouise) à l'état naturel pour lutter contre l'assèchement.

Protestations contre les carrières (Perriol). Demande de positionnement du maire à ce sujet.

Le danger est pour la nappe, et la carrière peut porter atteinte à la qualité de l'eau et le risque de trafic de poids lourds lourd. Une enquête publique est en cours.

Axel HERBA jeune diplômé dans certains domaines, peut se mettre à notre disposition pour du télé conseil.

Bien recompter son périmètre pour la distribution du Salagnard.

**La séance est levée à 21 h 12.**